Informations de base	
2013/0451(NLE) NLE - Procédures non législatives Règlement	Procédure terminée
Niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique **Subject** 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 3.60.04 Energie, industrie et sécurité nucléaire 3.70.08 Pollution radioactive 3.70.10 Catastrophes d'origine humaine, pollution et accidents industriels 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	